

## Grand Conseil

# Crédit pour les rives du lac voté avec arrière-pensées

**Les députés ont accepté 1,6 million pour les lacs vaudois en se demandant si cela valait bien la peine**

Lise Bourgeois

L'Etat a beau donner de l'argent, rien n'y fait. Une partie non négligeable des rives du lac reste inaccessible au public. Par exemple, entre Mies et Tolochenaz, seuls 9,8 kilomètres peuvent être foulés du pied sur un total de 38,3 kilomètres, soit 26% du tracé.

Les projets communaux visant l'ouverture des rives au public avancent «à un train de sénateur», «à une lenteur d'escargot», a-t-on entendu hier au Grand Conseil. Nombreux ont donc été les doutes des députés avant de voter, à une forte majorité tout de même, le troisième crédit-cadre depuis 2000 pour les rives du lac.

## Souplesse nouvelle

Président de la majorité de la commission, le centriste Gérald Cretegy a relevé que la somme de 1,6 million destinée à financer la part de l'Etat, soit 50%, dans les projets communaux avait l'avantage, cette fois, d'être souple. L'argent que le Conseil d'Etat aura affecté à des projets qui se bloquent pourra être utilisé pour les projets mûrs. Convaincu, Gérald Cretegy, syndic de Gland, une commune concernée, a plaidé en faveur d'un «signal fort».



Les rapporteurs de la commission – Gérald Cretegy (majorité, à g.) et Alexis Bally (minorité) – ont exprimé des avis divergents sur l'attitude du Conseil d'Etat. CHRISTIAN BRUN

A l'opposé, le Vert Alexis Bally, qui siégeait au nom de la minorité de la commission, a lancé une charge contre le Conseil d'Etat «qui ne tire pas les conséquences d'une situation insatisfaisante». Le socialiste Jean-Michel Favez (instigateur du référendum glandois de 2012) lui a emboîté le pas en parlant d'inertie, de «manque de volonté politique». Pour lui, la situation non seulement n'évolue pas, mais elle empire: «Il y a de nombreux portails fermés à clé.»

A la base de cette problématique, un dilemme. D'un côté, l'Etat

doit se porter garant de la propriété privée, au nom de la Constitution. De l'autre, le Plan directeur des rives du lac (PDRL) promeut l'ouverture des rives à la population.

Autre nuance à apporter: les rives doivent, à certains endroits, être protégées et non ouvertes à des hordes de marcheurs, comme le prévoit d'ailleurs le PDRL. Ce qui a fait dire à l'UDC Maurice Treboux, qu'il y a un aspect «contradictoire» à tout cela.

Au final, le crédit a été voté à 92 contre 10 avec 15 abstentions.

Un débat plus consistant aura lieu vraisemblablement mardi prochain sur cette même problématique avec le traitement de deux postulats demandant chacun une modification des vieilles lois régissant les rives du lac. Jean-Michel Favez propose de renforcer la loi sur le marchepied en vue de permettre un cheminement public là où il existe un marchepied. Fabienne Freymond Cantone s'en prend, quant à elle, aux trop nombreux ouvrages sur l'eau, comme les pontons, les élévateurs de bateaux ou les rails à bateaux.

## Transparence pour les conflits Etat-employés

### Justice

**Le parlement a accepté la publication des arrêts du Tribunal de prud'hommes de l'Administration cantonale**

Les décisions de justice concernant les conflits entre l'Etat et ses employés seront rendues publiques, en les anonymisant. A l'unanimité, le Grand Conseil a donné, hier, son aval à la publication des arrêts du Tribunal de prud'hommes de l'Administration cantonale (TRIPAC). Avec un effet rétroactif jusqu'au 1er janvier 2007.

Contrairement aux autres instances judiciaires, le TRIPAC ne publie pas ses jugements. Il est donc très compliqué de consulter sa jurisprudence. Sauf pour l'Etat qui, de fait, est partie dans toutes les affaires. La partie adverse s'en trouve alors désavantagée. C'est

donc en invoquant «l'égalité de traitement» et la «transparence» que le socialiste Nicolas Rochat avait déposé une initiative parlementaire demandant la publication des arrêts, en novembre 2011.

Le Conseil d'Etat y a opposé un contre-projet. Celui-ci ne prévoyait pas d'effet rétroactif. Le gouvernement estime que cela représente une surcharge de travail pour l'administration.

Si le Grand Conseil a préféré le contre-projet à l'initiative, il l'a amendé sur ce point précis. Un effet rétroactif remontant jusqu'aux décisions de 2007 a été ajouté au texte.

Le Grand Conseil a également biffé du contre-projet la disposition qui permettait aux parties de s'opposer à la publication du jugement en démontrant un «intérêt prépondérant». «Afin de préserver la sphère privée des collaborateurs de l'Etat dans certains cas», a argué en vain Nuria Gorrite. **R.B.**

## En bref

### Ecole Conseil d'Etat peu porté sur la gym

Le député de Vaud Libre Jérôme Christen a jugé de «mauvaise foi» la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation sur les périodes de gym à l'école. La norme fédérale exige trois périodes hebdomadaires. Plus de 600 classes vaudoises ne respectent pas cette disposition. Le gouvernement assure que les Communes ne mettent pas à disposition les infrastructures. Cette réponse ne convainc pas le député, qui déposera un postulat. **R.B.**

### Crédits Des millions pour les routes

Le parlement a voté deux importants crédits dévolus à la route. Le premier, de 4,4 millions de francs, permettra de financer les travaux de réhabilitation de la route cantonale entre Moulin-du-Choc et Aclens. Le second, de près de 15 millions de francs, servira, lui, aux travaux d'entretien de revêtements bitumeux sur divers axes cantonaux, ainsi qu'à maintenir la sécurité sur certains tronçons routiers. **R.B.**

## L'abuseur échappe à la prison ferme

**Le Tribunal de Vevey condamne mais accorde le plein sursis à un retraité qui conteste avoir commis des actes d'ordre sexuel sur une fillette de 6 ans**

Les faits reprochés sont révoltants. La scène décrite se passe une fin d'après-midi de juillet 2012, au Camping Au Grand Bois, à Chessel.

Alors qu'elle revient de la piscine, une fillette de 6 ans passe devant la caravane d'un campeur, habitué des lieux comme le sont ses parents à elle. L'homme l'invite à venir vers lui. Comme elle ne répond pas, il l'attrape par un bras, lui donne des petits coups dans les côtes et sur le ventre. Il s'installe avec elle sous l'auvent, l'embrasse sur le corps. Puis il baisse son caleçon, exhibe son pénis, prend la main de la petite et entreprend des gestes de masturbation. Ensuite il descend la culotte de la fillette, lui introduit un doigt dans le vagin. Enfin, il lui dit de «foutre le camp», menaçant de lui faire du mal si elle raconte ce qui s'est passé, et achève de la terroriser en affirmant avoir déjà tué un enfant.

La petite n'en parlera que le mois suivant, pour expliquer pourquoi elle ne veut pas aller à un camp de vacances s'il y a des hommes. A sa maman qui lui demande qui lui a fait ça, elle désigne la caravane du campeur. C'est un parfait inconnu de la famille. Plainte pénale est déposée. L'intéressé nie toute implication, mais la fillette reconnaît son visage sur des planches photos. Incarcéré sur-le-

champ, l'homme passera 23 jours derrière les barreaux.

Le récit que l'enfant fait à l'inspectrice de police comporte des détails qu'elle ne peut avoir inventés. Personne ne doute qu'elle a été abusée. L'accusé, un ingénieur à la retraite à l'apparence des plus respectables, en convient. Mais il nie: «Ce n'est pas moi. Je ne comprends pas pourquoi cette accusation me tombe dessus. Je ne sais pas comment me défendre. Faute de connaître le jour et l'heure où cela s'est produit, je ne peux même pas faire valoir un alibi.»

Et d'ajouter: «Il faut être complètement dérangé pour se livrer à de tels actes sous un auvent, pratiquement à la vue de chacun. J'ai demandé à subir une expertise psychiatrique pour attester que je

n'ai aucune attirance pour les enfants. On me l'a refusée.»

Considéré par ses proches comme un grand-père modèle au passé sans tache, l'accusé consulte certes des sites pornos, mais l'examen de son ordinateur n'a révélé aucune tendance pédophile. Son avocat, Me Coletta, assure qu'aucune histoire de ce genre est restée non résolue dans le précédent camping qu'occupait son client. Il plaide le bénéfice du doute.

Ces dénégations ne convainquent ni la procureure Bourquin ni le tribunal. Mais, si la magistrature requiert 3 ans de prison, dont 1 an ferme, la Cour s'en tient à 2, avec sursis pendant 5 ans, pour actes d'ordre sexuel avec des enfants.

**Georges-Marie Bécherraz**

## Eclairage

### L'ombre d'un doute

Grandeur et misère de la justice: elle doit trancher et ne peut se défilier. Coupable ou innocent, il lui faut parfois choisir par «intime conviction». Les abus sexuels, surtout sur des enfants, se déroulent généralement sans témoins. Faute de preuves irréfutables, c'est la parole de l'un contre celle de l'autre. Plus encore: la réalité de l'abus est une chose, celle de l'identité de l'auteur en est une autre. L'affaire d'Outreau l'a cruelle-

ment rappelé. Les 24 mois de prison avec sursis infligés au septuagénaire reconnu coupable d'actes odieux sur une fillette interpellent. Cela peut laisser l'impression d'un verdict mi-figue mi-raisin. Car de deux choses l'une: soit cet homme, qui nie toute implication dans cette histoire, est innocent et doit être acquitté; soit il est coupable des actes abjects reprochés et ceux-ci méritent une peine de prison ferme.

PUBLICITÉ

24 heures

Partenaire média

svit  
ROMANDIE

1<sup>er</sup> mai 2014 | 18 h 30  
Le Bourg, Rue de Bourg 51, 1003 Lausanne

## Les logements d'utilité publique, bonne idée ?

Le Conseil d'Etat a mis en consultation un contre-projet à l'initiative de l'ASLOCA «Stop à la pénurie de logements» qui prévoit l'introduction de logements d'utilité publique (LUP), une nouvelle catégorie de logements orientée vers les besoins de la classe moyenne, en adéquation avec ses capacités financières. Le Conseil d'Etat propose également d'instaurer un droit d'emption conventionnel et un droit de préemption sur les terrains privés dans le but de combattre la thésaurisation foncière. Quels sont les qualités et les défauts de ces propositions pour la population en général et les milieux immobiliers en particulier ?

Pour en débattre:  
Présentation du contre-projet à l'initiative de l'ASLOCA  
**JACQUES BIERMANN**  
Chef des projets logement à l'Etat de Vaud

Les principaux arguments du NON  
**JACQUES HALDY**  
Avocat, député PLR au Grand Conseil VD

Les principaux arguments du OUI  
**VASSILIS VENIZELOS**  
Député, chef du Groupe Les Verts au Grand Conseil VD

Animé par **THIERRY MEYER**, rédacteur en chef de 24 heures, ce débat, qui sera suivi d'un cocktail dînatoire, est organisé en partenariat avec l'Association suisse de l'économie immobilière (SVIT Romandie). Entrée libre. Inscription souhaitée à [info@svit-romandie.ch](mailto:info@svit-romandie.ch).

SIBIRGroup  
Votre partenaire pour la cuisine et la buanderie.

upc cablecom